Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_130_2026-DE

Montereau FAULT-YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

Approbation de la convention de partenariat et de coopération pour l'animation économique du territoire avec la Communauté de Communes du Pays de Montereau et le « club 18.14 »

DATE D'AFFICHAGE

29 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

en exercice	35
présents	28
votants	33

N° D_130_2026 (Direction Générale des Services)

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 21 septembre deux mil vingt-six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, M. ESPARRAGA, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoints au Maire, M. BOURDY, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme DOURET, M. GRABSI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SONI MAZOUZI, Mme YANGO LONGUET, M. BAROUKH, Mme BILLÉ, Mme DESANTE, M. DEYDIER, M. VATONNE, Mme DJILALI, Conseillers Municipaux.

Absentes représentées : Mme BENADDA-SAHRIDJ représentée par M. REGUIG, Mme CAMACHO représentée par M. DERVILLEZ, Mme GONÇALVES représentée par Mme SARICA AYGAN, Mme LEROY représentée par M. ASFAUX, Mme DOIGNON représentée par Mme BILLÉ.

Absent(e)s : Mme SAINTE ROSE, M. VILLEMIN.

Secrétaire de séance : Mme DOURET.

La Communauté de communes exerce la compétence en matière de développement économique et conduit, à ce titre, une politique visant à favoriser l'attractivité du territoire, l'accompagnement des entreprises et le développement de l'activité économique.

La Commune de Montereau-Fault-Yonne a initié par délibération du conseil municipal du 2 décembre 2020 la création de l'association « Club des entrepreneurs de Montereau et son bassin de vie » devenu depuis le club 18.14, association loi 1901, qui contribue à l'animation du tissu économique local en favorisant les échanges entre dirigeants et en organisant des actions de mise en réseau.

Les partenaires partagent une volonté commune de soutenir le dynamisme économique du territoire, de renforcer les liens entre les acteurs économiques et de proposer une offre d'animations cohérente, complémentaire et lisible pour les entreprises.

La convention proposée a donc pour objet de définir les modalités de coopération entre les partenaires dans le respect des missions et de l'autonomie de chacun.

Vu la délibération du conseil municipal du 2 décembre 2020,

Vu l'avis favorable de la 2ème commission en date du 22 septembre 2026.

.../...

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 077-217703057-20260928-D_130_2026-DE

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat et de coopération pour l'animation économique du territoire entre la Communauté de Communes du Pays de Montereau, la ville de Montereau-fault-Yonne et le « Club 18.14 »

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE MONTEREAU (Seine-et-Marne)

James CHÉRON